

MAIRIE SAINT LOUBÈS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 SÉANCE DU 30 JUIN 2021
 DÉLIBÉRATION D2021.077**

Date de la convocation	23/06/2021	En exercice	29
Date d'affichage	23/06/2021	Présents	25

L'an deux-mille-vingt-et-un, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LOUBÈS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à La Coupole de SAINT-LOUBÈS, sous la présidence de Madame Emmanuelle FAVRE, Maire de la Commune.

PRÉSENTS	
FAVRE Emmanuelle	
BAGOLLE Céline	KOLEBKA Yann
BELMONTE Brigitte	KOUTCHOUK Harrag
BERTE Nicolas	LEFRANÇOIS Patrick
BOVA Marie	MARAVAL David
CHALARD Cédric	PASQUET Isabelle
DURAND Pierre	PLATRIEZ Alice
FERNANDES Martine	RAGOT Sophie
GIACOMINI Pierre	ROGER Yohann
GRASSHOFF Claudia	ROUX Sébastien
GUICHARD Sandrine	SÉVAL Pierre
HERPIN Thierry	SPAGNOL François
KNIBBS Paula	VOLF François

Absent(e)s	Pouvoir donné à
DIALLO Marie	PLATRIEZ Alice
MARROC Jean-Marc	FERNANDES Martine
ROCHAUD Anne-Laure	KOLEBKA Yann
VALLEE Sandra	

Secrétaire de séance	KNIBBS Paula
-----------------------------	--------------

Auxiliaires	DUCASSE Maxime, Directeur général des services
	FURLAN Florent, Adjoint du Directeur général des services

2021.077	Tarifs du centre de loisirs et de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2021-2022
-----------------	---

Monsieur Sébastien ROUX rappelle que le conseil municipal a décidé de passer la tarification de son accueil périscolaire au quotient familial.

Pour l'année scolaire 2021-2022, la municipalité propose de valoriser le prix des services de 1 % tels que présentés dans le tableau ci-après, correspondant à l'évolution mécanique des charges.

La commune souhaite réfléchir à la pertinence de sa politique tarifaire dans tous ses services, à sa lisibilité à la fois pour les contribuables et pour les usagers, donc pour tous les loubésiens. Des travaux analytiques seront conduits dans les prochains mois pour étudier et proposer une nouvelle politique tarifaire dans l'ensemble des services municipaux en association avec les responsables des services concernés et la commission des finances. Le résultat de ce travail sera conclu par une décision en 2022 applicable à compter de l'année scolaire 2022-2023.

Politique Tarifaire ALSH 2021-2022		
ALSH Maternel et Primaire – sans repas	QF	0,859
	famille CAF	Prix plafond 17,48€
ALSH Maternel et Primaire 1/2 journée– sans repas	QF	50 % du tarif journée
	famille CAF	
École Multisport sans prise en charge sur le centre de loisirs	QF	25 % du tarif journée
	famille CAF	
Prix repas ALSH Maternel et Primaire	unité	2,73
Accueil périscolaire Maternel et Primaire – tarif horaire – goûter compris	QF	0,141
	famille CAF	Prix plafond 2,12€
Accueil périscolaire Maternel et Primaire – tarif 1/2 heure	QF	50 % du tarif horaire
	famille CAF	

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité d'approuver les tarifs et les conditions de paiements de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2021-2022,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Sébastien ROUX,

Après en avoir délibéré,

POUR	23
CONTRE	5 (Brigitte BELMONTE ; Marie BOVA ; Pierre DURAND ; Pierre GIACOMINI ; François SPAGNOL)
ABSTENTION	0

APPROUVE les tarifs de l'accueil périscolaire tels que présentés, au quotient familial intégrant une revalorisation de 1 %;

DIT qu'une réflexion sera engagée pour étudier et décider une refonte de la politique tarifaire pour l'année scolaire 2022-2023

Fait à Saint-Loubès, le 1^{er} juillet 2021
 La Maire,
 Emmanuelle FAVRE

Publié le :

Affiché le :

Voies et délais de recours : cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoirs devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.